



# PROCEDURE D'APPEL ET DE DECLENCHEMENT D'INTERVENTION

RESERVEE AUX COLLECTIVITES LOCALES CLIENTES  
ET AUX DONNEURS D'ORDRE

## CENTRE ANIMALIER DE RATTACHEMENT:

Gerzat - Champ Clos - 63360 GERZAT - Tel: 04 73 25 16 30 - Mail: gerzat@sacpa.fr

Responsable du Centre: Xavier DERENNE

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC:

Lun-Ven: 9h-12h / 14h-18h

## COMMENT FONCTIONNENT NOS SERVICES ?

**1**



**Divagation des animaux  
sur la voie publique**


- Errants, dangereux ou blessés
- Ramassage des animaux morts  
(n'excédant pas 40Kg.)

**2**



**Les services habilités par la  
mairie contactent nos services  
directement**

**3**



**L'appel est enregistré par nos  
équipes qui déclenchent  
l'intervention.**

Cette procédure est **exclusivement réservée** aux collectivités locales conventionnées et aux services donneurs d'ordres habilités par les communes (exemple : Police, Gendarmerie, pompiers, élus, DDPP)

## NOUS CONTACTER POUR UNE INTERVENTION

Durant les horaires d'ouverture de la fourrière:  
04 73 25 16 30

En dehors des horaires d'ouverture de la fourrière  
06 14 12 53 79  
**(Numéro d'astreinte confidentiel)**

**Un technicien prend en compte votre appel.**

**Nous vous remercions de lui donner toutes les informations nécessaires à l'intervention :**  
*Nom, fonction, numéro de téléphone, adresse du lieu de l'intervention,  
si possible type et nombre d'animaux à prendre en charge.*

Si le technicien est déjà en ligne, **merci de laisser vos coordonnées  
téléphoniques ainsi que votre nom dans votre message.**

**Merci de diffuser cette note aux services habilités à nous solliciter.**



GROUPE SACPA

## Centre animalier de GERZAT

Champ Clos - 63 360 GERZAT  
Tel. 04.73.25.16.30 Fax. 04.73.25.11.76

Département du PUY DE DOME

### Horaires d'ouverture au public sauf jours fériés

Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Les demandes d'interventions seront faites uniquement par les services habilités

### Modalités de prise en charge des animaux en dehors des horaires d'ouverture

Les prestations du Groupe SACPA sont assurées 24h/24 et 365 jours/365.  
Un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

### Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

**Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :**  
Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une Association de Protection Animale.

**Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.**

### Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.  
Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



#### Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Forfait fourrière	94,00€ *
Identification puce électronique	70,50€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	84,00€
Vaccin rage + passeport	44,00€

Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.  
Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ils ne sont pas en mesure de se déplacer.

(\*) Au-delà du 8<sup>ème</sup> jour ouvré et franc, supplément de 9,50€ TTC pour les chats et 15,50€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

SAS SACPA – Siège social : 12, place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX  
Tél : 05.53.89.60.59 - Fax : 05.53.93.90.38 - contact@sacpa.fr  
Capital de 455 100 EUROS – SIRET : 393 455 316 00470 – NAF 9609Z  
www.groupesacpa-chenilservice.fr